



SYNTHESE DES ATELIERS

Rencontre entre exploitants de réseaux et acteurs des opérations collectives



*Séminaire organisé au Palais du Travail de Villeurbanne
avec le soutien de l'Agence de l'Eau RMC, la Région Auvergne - Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la DREAL*

Programme de la journée

Première session d'ateliers :

- **Deux sujets :**
 - Comment faire le diagnostic d'une entreprise ?
 - Quelle relation financière à l'entreprise ?
- **Restitution des ateliers et discussions en plénière**

----- déjeuner (12h00)

Deuxième session d'ateliers :

- **Deux sujets :**
 - Quels moyens se donner pour qu'une entreprise se mette en conformité ?
 - Quelle gestion des pollutions accidentelles à l'échelle d'un territoire ?

----- Fin de la journée (16h)

Déroulement des ateliers :

1. Echanges en 5 groupes de 11-13 personnes : **1h20**
=> partagez vos expériences et questionnements !

	GRUPE	THEME	ANIMATEUR	RAPPORTEUR	SALLE
MATIN	1	DIAGNOSTIC	Emmanuelle Redon (CC Loire forez)	Stéphane Camelin (Chambéry)	SALLE DE CONF
	2	DIAGNOSTIC	Prisca Van Paassen (Ascomade)	Vincent Laguillaumie (Chambéry)	SALLE DE CONF
	3	RELATION FINANCIERE	Vivien Lecomte (Graie)	Etienne Cholin (Chambéry)	SALLE 1 ^{ère} étage
	4	RELATION FINANCIERE	Gaël Lorini (CA Villefranche)	Sylvain Devidal (Vienne agglo)	SALLE REPAS
	5	RELATION FINANCIERE	Elodie Sanchez-Collet (Graie)	Maël Marie (CC Vallons)	SALLE REPAS
APRES -MIDI	6	CONFORMITE	Alice Porcherot (CC Cluses)	Cyrille Girel (Cisalb)	SALLE REPAS
	7	CONFORMITE	Elodie Sanchez-Collet (Graie)	Lucile Sillitti (Grenoble Métro)	SALLE 1 ^{er} étage
	8	CONFORMITE	Bruno Percheron (Suez)	Tiphaine Le Bris (CC Vallons)	SALLE REPAS
	9	POLLUTIONS ACCIDENTELLES	Nicolas Wepierre (ARPE PACA)	Raphael Brand (Annemasse agglo)	SALLE DE CONF
	10	POLLUTIONS ACCIDENTELLES	Vivien Lecomte (Graie)	Nelly Talazac (Véolia Eau)	SALLE DE CONF

2. Pause + les deux/trois rapporteurs de chacun des thèmes travaillent en commun pour préparer la restitution : **15 min**
3. Restitution des ateliers par les rapporteurs et discussions en plénière : **50 min**

Synthèse des ateliers

Les tableaux suivants compilent :

- les questions posées aux participants par les animateurs des ateliers (1^{ère} colonne)
- quelques éléments de retours d'expériences dont les participants aux ateliers ont fait part (2^{ème} colonne)
- les bonnes idées issues des échanges (3^{ème} colonne)
- les questions en suspens (4^{ème} colonne)

Codes couleurs :

- En bleu, l'organisme à l'origine du retour d'expérience ou de l'idée
- En vert, les suites possibles :

en effet, ces échanges ont mis en lumière des pratiques très différentes entre les collectivités, liées aux spécificités des territoires et des structures (portage politique, contexte économique, historique de la démarche, relationnel avec les différents acteurs, compétences techniques en interne, etc.) et aux moyens disponibles. Ils ont également fait ressortir des points importants qui nécessitent d'être approfondis par des échanges d'expériences et une mutualisation des réflexions, aboutissant à des préconisations de pratiques qui pourraient être portées auprès du ministère : autant de pistes de travail pour les réseaux régionaux et pour le chantier national du Cerema.



Comment faire le diagnostic d'une entreprise ?



Comment faire un diagnostic ?

QUESTIONS	EXPERIENCES (les exemples listés ci-dessous visent à lancer la discussion)	BONNES IDEES issues des échanges (principe, préconisation, pratique)	QUESTIONS EN SUSPENS
1 Pourquoi un diagnostic ? (quels objectifs ?)	1.Objectif réglementaire ? (autorisation de déversement) 2.Objectif technique ? (conformité) 3.Objectif environnemental ? 4.Demande Agence de l'Eau ? 5.Autres ? . Contexte environnemental : problématique STEP ou réseau, opération collective, choix d'un secteur . Permis de construire . Certification ISO (demande de l'entreprise) . Connaître l'entreprise et ses pratiques . Aider l'entreprise à mieux connaître ses équipements, et l'accompagner dans le choix d'une solution technique		
2 Retour d'expérience : pratiques, difficultés, opportunités, suggestions	. Très grande hétérogénéité dans les pratiques (lié à la taille de la collectivité, à l'expérience...) . Différentes pratiques du traçage réseau : toutes les collectivités ne procèdent pas de la même manière (traçage complet ou traçage ponctuel en cas de doute) ; en régie ou prestataire . Equipement nécessaires au traçage réseau : EPI, pioche, piochon, fluorescine, app. Photos, lampe, remorque avec eau pour traçage, appareil analytique, bandelettes (Chambéry Métropole) ; certaines collectivités ont une caméra poussée utile pour les petites vérifications . Très gros sites : certaines collectivités demandent à l'entreprise de faire appel à un prestataire (mais attention à la validité)	. Prévisite conseillée pour prise de renseignements "administratifs" et évaluer le volume de travail (Chambéry Métropole) . Le traçage réseau est indispensable (Chambéry Métropole) . Equipements et moyens humains (3 jours ?) à prévoir en conséquence . Hydrocurage en cas d'impossibilité technique : ne jamais curer les réseaux privés de l'entreprise mais lui demander de le faire et revenir ensuite (risque niveau assurance en cas de casse et problème d'équité). Par contre, aider l'entreprise à ne commander au prestataire que le tronçon nécessaire pour éviter une facture trop élevée. . Attention aux ANC shuntés : indice : colorant long à arriver et odeur reconnaissable . Suite possible : réaliser une fiche méthodologie sur le traçage réseau ? . Suite possible : Journées de Formation terrain de Chambéry Métropole à reproduire : pour former les chargés de missions "débutants" et discuter des pratiques	. Bail entre locataire et propriétaire d'une entreprise : comment faire ? . Seul : comment faire lorsque l'on est tout seul ? (il existe un équipement - 5-10 k€ - pour faire un contrôle seul à base d'un oscillogramme - SIARNC) Suite possible : REX lors d'une prochaine conférence/séminaire . Exutoire non trouvé : que faire lorsqu'on ne trouve pas l'exutoire ? Si l'information est importante : vérification par passage caméra (Toulouse Métropole) . Déchets : quelle légitimité par rapport à cette compétence ? Quels produits peut-on éventuellement stocker dehors ? Comment vérifier les BSD ? . Selon les compétences de la collectivité : quelles implications concernant le diagnostic ?

QUESTIONS	EXPERIENCES (les exemples listés ci-dessous visent à lancer la discussion)	BONNES IDEES issues des échanges (principe, préconisation, pratique)	QUESTIONS EN SUSPENS
3 Quelle relation à l'entreprise sur le diagnostic ?	1.Prise de rendez-vous ? 2.Rendu global ? 3.Suites données ? Utilisation du diagnostic ? Quelles conséquences ? 4 Autres ? . Prise de rendez-vous : mail d'information et échange téléphonique, puis courrier avec date imposée . Rapport ou compte-rendu : envoi + prise de rdv pour expliquer . Le solde de la subvention peut être un bon levier pour finir rapidement les travaux et pour la signature des documents administratifs (convention...)	. Soigner le rapport : clair, pas trop volumineux et accessible (Chambéry Métropole)	
4 Quelles relations aux partenaires sur le diagnostic ?	1.Partenaires impliqués ? Lesquels ? Comment ? 2.Diffusion des rendus ? 3.Autres ? . Réalisation du diagnostic en binôme avec des CCI : sur certains territoires . Les pré-diagnostic environnement réalisés par les CCI et CMA sont peu poussés concernant l'eau : pas de traçages réseaux notamment	. Partager les informations avec la DREAL : transmettre systématiquement le rapport de diagnostic à l'inspecteur (s'il a prévu de contrôler cette entreprise, ça lui fera gagner du temps)... (DREAL AURA)	... sauf en cas de non-conformité majeure ?... Car mise en demeure de l'entreprise et non éligibilité aux subventions Agences de l'Eau (si petite non-conformité, la DREAL demande simplement "une action corrective" et dans ce cas là l'entreprise reste éligible aux aides

Quelle relation financière à l'entreprise ?



Quelle relation financière aux entreprises ?

On s'intéresse ici à "la redevance non domestique", aux majorations (pénalités) et à toute autre relation financière (frais d'intervention, prestations etc.)

QUESTIONS	EXPERIENCES (les exemples listés ci-dessous visent à lancer la discussion)	BONNES IDEES issues des échanges	QUESTIONS EN SUSPENS
<p>1 Comment établir une redevance non domestique proportionnelle au service rendu ?</p>	<p>1.Quels coefficients correcteurs appliquer ? coefficient de pollution, coefficient de rejet... 2.Comment sont fixés ces coefficients ? Pour le coeff pollution : paramètres, coefficients de pondération, valeurs de référence d'un effluent domestique, valeur minimum ... 3.Comment sont-ils révisés ? A quelle fréquence ? 4.Comment est vérifié le "juste prix" ? (redevance proportionnelle...)</p> <p>. La fréquence de révision des coefficients est très différente selon la collectivité : trimestrielle, annuelle, identique sur toute la durée autorisation si pas d'écart significatif...</p>	<p>. Quels paramètres prendre en compte dans la redevance ? : uniquement les paramètres traités à la station (DCO, DBO, MES, Azote, phosphore) (mais même concernant ceux là, les collectivités n'utilisent pas toutes les mêmes...)</p> <p>. La formule et les coefficients peuvent être fixés par simple délibération : plus facile à réviser que si c'est dans le règlement (Annemasse aggro)</p> <p>. Plafonnement du coefficient de pollution : permet d'atténuer la redevance en cas de très forte DCO mais faible DBO... mais la question pourrait être : est-ce qu'on peut accepter un tel rejet ?</p> <p>. Certaines collectivités ont des méthodologies pour calculer les coefficients de pondération Suite possible : partager les méthodologies et inclure au document du GT sur le règlement</p> <p>. On peut appliquer une redevance avec coefficient de pollution indépendamment de la mise en place d'une convention et d'un arrêté, y compris pour un assimilé domestique (en fonction de la charge : exemple d'un gros restaurant)</p> <p>. Certaines collectivités modulent cette redevance si investissements de l'entreprise : lissage, plafond, pause...</p>	<p>. Comment faire pour être "au coût réel" si plusieurs systèmes d'assainissement ? : Au cas par cas ? Ou uniformité sur tout le territoire ? (principe d'équité des usagers) (les 2 sont possibles selon la FNCCR)</p> <p>. Manque valeur de référence d'un effluent domestique (seule l'ARPE a réalisé un calcul d'effluent urbain moyen du bassin RMC) Suite possible : demander au chantier national du Céréma de les fixer</p> <p>. Comment intégrer la part "collecte" dans la redevance ?</p> <p>Comment vérifier le "juste prix" ?</p>
<p>2 Quelles majorations appliquer pour non respect ? Autorisation/règlement ? Pénalités ?</p>	<p>. Raisons : absence d'autorisation, non-conformité technique ou administrative, problème sur la qualité des boues, pas d'autosurveillance, pas de transmission de données (BSD, données d'analyses...), teneur en certain paramètre (ex : métaux) . Doublement direct (ex : Dpt 92, Strasbourg) ou progressif (ex : Nice métropole, Chambéry Métropole)</p>	<p>. On peut majorer de 200 % la somme payée par l'entreprise (x3) : car on ajoute la même somme qu'on peut elle-même majorée de 100 % (FNCCR) Suite possible : demande une note argumentaire à la FNCCR</p> <p>. Ces majorations ne sont pas toujours rentables à court terme (sur les petits consommateurs d'eau en particulier) mais ont une vertu pédagogique (Dpt Val de Marne)</p> <p>. Affichage de cette majoration : dans un titre de paiement à part (effet plus important" que si c'est dans la facture d'eau) (Dpt Val de Marne)</p>	<p>. Formalisation des non-conformités ? -bilan annuel (critères), validation interne ? -notification à l'entreprise : comment ? Quand ?</p>

QUESTIONS	EXPERIENCES (les exemples listés ci-dessous visent à lancer la discussion)	BONNES IDEES issues des échanges	QUESTIONS EN SUSPENS
3 Remboursement de travaux ou d'intervention ?	1.Types de travaux concernés ? (ex : réseaux corrodés...) ou types d'intervention ? (ex : lors de pollutions accidentelles) 2.Evaluation des montants ? Forfait ? 3.Application ? 4.Difficultés ? 5.Prestations ? 6.Autres aspects ? . Frais d'analyse si non-conformité . Travaux si endommagement dû à l'entreprise (exemple réseau corrodé Vienne aggro et Dpt 92) . Intervention gestion épisode de pollution . Participation à la construction d'une station d'épuration . Aucune collectivité ne facture le diagnostic (sauf gros sites particuliers) car c'est la porte d'entrée dans l'entreprise	. Calcul somme à refacturer : il est difficile d'évaluer le coût réel d'intervention de la collectivité à refacturer à l'entreprise : plutôt privilégier des coûts forfaitaires (moyenne) qu'un calcul au cas par cas (c'est plus simple et plus équitable) (FNCCR)	. Entretien de réseau en régie : différent de refacturer : comment chiffrer ? . Difficultés si services distinct : travaux réseaux, contrôle rejets, facturation
4 Réalisation de prestations par la collectivité ? (directement ou par le biais d'un prestataire)	1.Types de prestations ? Ex : vidange de séparateurs hydrocarbures 2.Evaluation des tarifs ? 3.Autres aspects ? . Dépotage graisses offert : intégré dans la prestation du délégataire (Vitrolles) . Projet de prestation de métrologie + analyses (Nice Métropole)	. Attention aux prestations proposées : exemple : la réalisation d'analyses par la collectivité peut être jugée comme une concurrence déloyale (sauf si défaillance des entreprises), la collectivité peut être jugée partie et elle n'a pas la compétence	. Quelles sont les prestations réglementairement possibles ? Suite possible : établir une liste de prestations possibles ?

Quels moyens se donner pour qu'une entreprise se mette en conformité ?

Quels moyens pour mettre en conformité les entreprises ?

QUESTIONS	EXPERIENCES (Les exemples listés ci-dessous visent à lancer la discussion)	BONNES IDEES issues des échanges	QUESTIONS EN SUSPENS
1 Quel constat ?	<p>1.Est-ce une vraie difficulté ?</p> <p>2.Dans quelle proportion ?</p> <p>3.Pourquoi ?</p> <p>4.Autres aspects ?</p> <p>. Dépend de la taille de l'entreprise : plus difficile pour les petites entreprises (PME, PMI) ainsi que pour les grosses entreprises "non ICPE"</p> <p>. Les difficultés peuvent être d'ordre : foncier (manque de place), technique, humaine, politique, économique</p> <p>. La défaillance des prestataires peut également être à l'origine de la non-conformité</p> <p>. Difficulté à justifier la légalité du contrôle : par exemple si la collectivité n'a pas la compétence eaux pluviales</p>		
2 Quelle approche méthodologique ?	<p>. Deux approches différentes concernant la délivrance de l'arrêté : soit l'arrêté n'est délivré qu'après la mise en conformité, soit il est délivré avant et un délai de mise en conformité est inscrit dans le document</p> <p>. Les délais très variables selon les collectivités et selon les cas</p>	<p>. Informations/communications et accompagnement techniques nécessaires auprès de l'entreprise : liste de bureaux d'études, prestataires, fournisseurs, montage dossier d'aide...</p> <p>. Formation au "discours téléphonique" et "au relationnel" (Suez)</p> <p>. Bâtir un argumentaire construit : volontariat aides Valorisation (publicité) Subventions : il s'agit par ailleurs d'un moyen de pression important pour respecter les délais (après telle date, plus valables) Norme ISO (autorisation obligatoire) Sécurité qualité process environnement réglementaire financier (redevance/pénalités)</p> <p>. Importance d'inscrire les éléments importants dans le règlement d'assainissement</p> <p>. Paragraphe à inclure dans les autorisations de déversement : "Gestion en cas de ventes : le nouveau gérant prend en charge les mise en conformités non réalisées" ; la vente peut donc être un accélérateur...</p> <p>. Mettre en place des critères pour hiérarchiser les non-conformités <u>Suite possible : définir ces critères</u></p> <p>. Connaître la situation financière de l'entreprise : via le service économique</p>	<p>. Jusqu'où aller dans ces préconisations ? (type de matériel à imposer ?)</p> <p>. Etablissements publics : le discours par rapport à ces établissements n'est pas le même et leur participation à la démarche est souvent plus faible. La CAP1 (où un centre technique et un dépôt de bus ont été mis en conformité) et le SIVOM du Bassin de l'Ehn (où ces établissements ont été explicitement ciblés dans l'opération) sont deux exemples à suivre <u>Suite possible : travailler sur cette question au sein du GT, tout d'abord en listant l'ensemble des activités concernées</u></p> <p>. Question d'ordre réglementaire : reconduction tacite arrêté ? (question à préciser avec Tiphaine) <u>Suite possible : demander une réponse argumentée de la FNCCR</u></p>

QUESTIONS	EXPERIENCES (les exemples listés ci-dessous visent à lancer la discussion)	BONNES IDEES issues des échanges	QUESTIONS EN SUSPENS
3 Quels moyens humains ?	1. Quelle relation du technicien avec l'entreprise ? 2. Utilisation de la ligne hiérarchique ? 3. Rôle des élus ? 4. Autres aspects ? . Grande disparité entre les territoires concernant le portage politique : l'intervention des élus est très rare sauf si plainte de l'entreprise (peut être un levier -ex : organisation de réunions publiques - ou un frein)	. Organiser une transversalité des services : associer tous les services ? interlocuteur unique ? . Expliquer l'intérêt des opérations aux élus (par forcément l'élu environnement) . Coordonner les action des différents acteurs : ICPE, service assainissement, service économique	
4 Quels outils réglementaires/financiers ?	1. Redevance "juste" ? 2. Pénalités (majorations) ? 3. Subventions ? Opportunités / freins ? 4. Obturation branchements ? 5. Autres outils ? . Les obturations sont rares (plutôt un avertissement qu'une mise en pratique) mais possibles (SERAM, Chambéry Métropole)	. La subvention est un des principaux moyens de pression pour respecter les délais quand un système de majorations n'est pas en place	
5 Quel appui sur les partenaires ?	1. Service développement économique ? 2. Chambres consulaires ? 3. DREAL / DDPP ? 4. Autres partenaires ? . Selon les territoires et les relations entre les partenaires : chambres consulaires, DREAL, syndicats professionnels, etc. sont plus ou moins impliqués : quand cela fonctionne, cela permet un jeu de rôles entre ces différents acteurs	. Mise en demeure DREAL : éviter la mise en demeure par la DREAL en cours de dossier pour ne pas bloquer la subvention : les informer en amont des dossiers en cours	
6 Quels outils de gestion ?	1. Outils de planification / relances ? 2. Autres outils ? . Tableaux ou des logiciels informatiques spécialisés (avec alerte sur les échéances)	. L'Agence de l'Eau est alertée lorsqu'une entreprise ferme : information à transmettre à la collectivité	

Quelle gestion des pollutions accidentelles à l'échelle d'un territoire ?



Quelle gestion des pollutions accidentelles ?

Une pollution accidentelle s'oppose à une pollution chronique. Ce peut être une petite ou une grosse pollution.

QUESTIONS	EXPERIENCES (les exemples listés ci-dessous visent à lancer la discussion)	BONNES IDEES issues des échanges	QUESTIONS EN SUSPENS
1 Existence d'une procédure de gestion de crise ?	<p>1. Interne au service assainissement ? Inter-partenaires ?</p> <p>2. Mise à jour : qui ? Fréquence ?</p> <p>3. Autres aspects ?</p> <p>. Certaines collectivités n'ont pas encore mis en place de procédure de gestion des pollutions accidentelles ni de recensement efficient des épisodes de pollutions</p> <p>. Les pollutions peuvent être d'origine "domestique", "non domestique" ou dues à des dysfonctionnement du système d'assainissement de la collectivité</p> <p>. Il y a souvent une procédure "heures ouvrables" et une autre pour les périodes d'astreinte (procédure simplifiée qui va rarement au-delà du constat)</p>	<p>. Nécessité de bien communiquer/former en interne sur la procédure (certains chargés de mission ne savent pas si une procédure existe ou pas au sein de leur collectivité)</p> <p>. Dans l'arrêté de déversement, imposer à l'entreprise responsable d'une pollution d'avoir une procédure de gestion des pollutions accidentelles (Vienne agglo) (car même si l'entreprise dispose du matériel de confinement, ce n'est pas suffisant si elle ne sait pas réagir en cas de crise)</p>	
2 Contenu de la procédure ?		<p>. Station d'alerte en continu (Nice Métropole) : pH, conductivité et température ; alerte si 3 dépassements consécutifs ; ce retour d'expérience permettra d'établir le ratio coût (investissement, entretien) / bénéfice de ce type de dispositif</p> <p>Suites possibles : REX lors d'une prochaine conférence/séminaire</p> <p>. Utilisation d'un chiffon pour mettre en évidence les pollutions aux hydrocarbures dans le réseau pluvial (Annemasse agglo)</p> <p>. Matériel de prélèvement/mesure à prendre avec soi (Villefranche agglo) : sonde multiparamétrique (ne pas utiliser de bandelettes car on peut être "hors gamme" et donc résultat faussé) flaconnage adéquat (verre et plastique), canne de prélèvement et glacière appareil photo</p> <p>. Mesure des COV (pollution aux solvants) dans des "poches d'air", lors de l'ouverture du regard (Département du Val de Marne) : permet dans certains cas de remonter à la source de la pollution</p> <p>Suites possibles : REX lors d'une prochaine conférence/séminaire</p> <p>. Un capteur passif ("pieuvre") pour remonter à la source d'une pollution aux métaux lourds (Veolia) : a permis, dans certains cas, de cibler un secteur géographique... (mais pas évident à mettre en oeuvre)</p> <p>. Obturation en cas de rejet ou de danger : pas besoin d'être titulaire ou assermenté. Cette compétence relève du service assainissement, les agents peuvent prendre toutes mesures utiles pour le préserver</p> <p>. Expérience sur le matériel de confinement d'une pollution (CA Villefranche) : Les boudins sont inefficaces pour une pollution aux hydrocarbures Les ballots de paille sont très efficaces pour éviter/limiter une pollution du milieu Parfois, les camions hydrocureurs</p>	<p>. Comment mieux former les autres intervenants de la gestion de crise (notamment le SDIS) ?</p> <p>. Si la pollution est constatée dans le réseau, il est possible de remonter à l'origine (ex : pollution aux hydrocarbures) ; en revanche, si la pollution est détectée uniquement en entrée de STEP, c'est beaucoup plus compliqué</p>
3 Quelles actions de prévention ?	<p>1. Au niveau des rejets industriels ? préconisations dispositifs de rétention...</p> <p>2. Au niveau du système d'assainissement ? mise en place de points de contrôles visuels...</p> <p>3. Actions de sensibilisation ? transmission de fiches alertes aux entreprises...</p> <p>4. Autres actions ?</p>	<p>. Importance d'un outil de cartographie permettant de cibler les secteurs à risques, d'avoir une traçabilité de la pollution, etc. et ainsi à terme d'améliorer la gestion de ces pollutions et d'être plus réactif</p> <p>Suites : REX collectivité lors d'une prochaine conférence/séminaire</p> <p>. Emettre des prescriptions techniques dans l'autorisation de déversement de l'entreprise : rétention, vannes de confinement, bassin de confinement pour incendie, bassin, de sécurité pour les eaux de process</p>	
4 Quel suivi des pollutions ?	<p>1. Types de pollutions constatées (polluants) ?</p> <p>2. Bilans réalisés ?</p> <p>3. Indicateurs ?</p> <p>4. Autres aspects ?</p>	<p>Mettre en commun les CR de pollutions de différents exploitants de réseau afin de faciliter l'identification de la nature d'une pollution et d'améliorer sa gestion : couleur, odeur, aspect, analyses réalisées, moyens mis en oeuvre, etc.</p> <p>Suites possibles : travail à mener dans le cadre des réseaux régionaux ?</p>	